

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 24 juillet 2024

Date d'affichage : 24 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO

Absents excusés : Danielle DA ROCHA, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN, Laurie LAPOULE procuration à Romain CERVINO

Secrétaire de séance : Thomas LASSALE

DÉLIBÉRATION N° 05-29072024 :

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2024.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT

Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 05-29072024
TABLEAU DES DÉCISIONS

| Décision n° | Date décision | Forme de la décision | Objet de la décision | Montant |
|-------------|---------------|--|---|--|
| 060/2024 | 05/06/2024 | Signature d'une proposition avec la société MEYRE | Tour de fauche en bordure de route | 2 801,36 € HT - 3 361,63 € TTC |
| 061/2024 | 05/06/2024 | Signature d'une proposition de contrat avec la société EUROTHERMITE CAPRICORNE | Traitement contre les termites dans différents bâtiments communaux situés rue du commerce : - Installation du dispositif avec traitement pendant 1 an : - Protection active à partir de la 2 ^{ème} année : | 2 250,00 € HT - 2 700,00 € TTC 270,00 € HT - 324,00 € TTC |
| 062/2024 | 18/06/2024 | Signature d'une proposition avec la société SEBACH France | Marché gourmand du 14/08/2024 au Port de la Chapelle : Installation de cabines autonomes | 395,00 € HT - 474,00 € TTC |
| 063/2024 | 20/06/2024 | Signature renouvellement d'un contrat avec la société MCR | Renouvellement contrat de maintenance du matériel du parc informatique de la collectivité : 1 260,00 € HT pour une période de 12 mois, Renouvelable 4 fois = 1 260,00 € HT x 5 ans = | 6 300,00 € HT |
| 064/2024 | 26/06/2024 | Signature d'une proposition avec la société SINDELEC | Restaurant scolaire : Remplacement des éclairages du bureau des circulations et ajout d'un chauffage infrarouge dans la cuisine | 1 917,00 € HT - 2 300,40 € TTC |
| 065/2024 | 26/06/2024 | Signature d'une proposition avec la société SINDELEC | Bureaux comptabilité et voirie de la Mairie : Remplacement des éclairages | 905,00 € HT - 1 086,00 € TTC |
| 066/2024 | 26/06/2024 | Signature d'une proposition avec la société LECOQ | Restaurant scolaire : Modification du réseau de chauffage | 570,80 € HT - 684,96 € TTC |
| 067/2024 | 27/06/2024 | Signature d'une proposition avec l'Association Médocaine TV | Manifestations pour la saison culturelle 2024 : Promotion via une diffusion sur la Télévision Locale | 665,00 € (TVA non applicable) |
| 068/2024 | 27/06/2024 | Signature d'une proposition avec l'Association DECLIC | Manifestations pour la saison culturelle 2024 : Promotion via une publication dans une revue spécialisée | 710,00 € Net |
| 069/2024 | 02/07/2024 | Signature d'une proposition avec la société JérémY BEAUGENCY | Bureau voirie de la Mairie : Peinture des murs et du plafond | 1 867,45 € (TVA non applicable) |
| 070/2024 | 16/07/2024 | Signature d'une proposition avec la société BONNET THIRODE | Restaurant scolaire : Remplacement de l'armoire froide vétuste | 2 378,77 € HT - 2 854,52 € TTC |
| 071/2024 | 25/07/2024 | Signature d'une proposition avec la société JérémY BEAUGENCY | Bureau voirie de la Mairie : Réfection du sol | 1 138,00 € (TVA non applicable) |
| 072/2024 | 25/07/2024 | Signature d'une proposition avec la société DIRECT SIGNALETIQUE | Matérialisation du passage piéton au niveau de l'école privée Saint Etienne à Leyssac par l'implantation de figurines de signalisation | 1 049,00€ HT - 1 258,80 € TTC |
| 073/2024 | 25/07/2024 | Signature d'une proposition avec la société RULLIER MÉDOC | Réparation tracteur tondeuse John Deere | 1 689,61 € HT - 2 027,53 € TTC |
| 074/2024 | 26/07/2024 | Signature d'une proposition avec la société RULLIER MÉDOC | Remplacement réservoir de la balayeuse Cochet | 1 051,35 € HT - 1 261,62 € TTC |